PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} février, à vingt heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 janvier 2022

<u>Présents</u>: Mmes Marre, de Saint-Seine, Tartarin, MM Adam, Bouffeteau, Liaudois, Ligonnière,

Robin, Tartarin, Taupin, Verna

<u>Excusés</u>: M. Rattier, Mme Brédif, Jamet, <u>Secrétaire de séance</u>: M. Ligonnière

Constat du quorum

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

La maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

<u>Décision n° 1 :</u> Un devis a été signé avec l'ent. PORTRON pour le remplacement des radiateurs de la salle Saint-Martin pour un montant de 2 503,20 € T.T.C - installation de 5 radiateurs à chaleur douce avec programmation

<u>N° 2022-01 : DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE</u>

7.5 Subventions

La commune peut obtenir une subvention du Conseil Départemental au titre du FDSR socle. Le montant de la subvention est de 9 376,00 €. Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux du programme de voirie 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

• Approuve le plan de financement comme suit :

Dépenses (montant estimatif)	Montant H.T en €	Rece	ttes
Travaux du programme de voirie	25 000,00 €	FDSR Autofinancement	9 376,00 € 15 624,00 €
Total des dépenses	25 000,00 €	Total des recettes	25 000,00 €

- **Sollicite** une subvention auprès du Conseil départemental au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR),
- **Autorise** le maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

N° 2022-02 : INSTALLATION D'UNE BACHE INCENDIE AU LIEU-DIT LA PLACE - ACHAT D'UN TERRAIN

Le maire rappelle le projet d'installation d'une bâche incendie au lieu-dit La Place afin couvrir le hameau d'une protection incendie conforme au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie. L'installation de cette bâche permettra d'autoriser différents projets d'agrandissement et de construction.

Pour permettre la réalisation de ce projet, le maire indique que la commune doit faire l'acquisition d'une parcelle de terre (classée en zone agricole), cadastré ZO n° 127, d'une superficie de 770 m², appartenant à M. Richard LAPIQUE et Mme Odile LAPIQUE. Une proposition d'achat d'un montant de 1 500,00 € a été acceptée par les propriétaires.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de l'acquéreur.

Par ailleurs, afin de permettre de finaliser la demande de subvention DETR, des devis ont été demandés : installation d'une bâche et travaux de terrassement. Il est proposé d'autoriser le maire à signer les devis dans la limite d'un montant 15 000,00 € T.T.C.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 1212-1, L. 1211-1 et L.3222-2,

Considérant que l'avis des domaines n'est pas obligatoire,

Considérant que l'acquisition de ce terrain permettra d'installer une bâche incendie au lieu-dit La Place,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir la parcelle cadastrée ZO n° 127 au prix de 1 500,00 €,
- **Décide** de contacter un notaire pour la rédaction et la signature de l'acte,
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette acquisition,
- Autorise le maire à signer les devis pour l'installation d'une bâche et les travaux préalable de terrassement pour un montant maximum de 15 000,00 € T.T.C.

Questions diverses:

Projet de sécurisation – Rue des Racinaux et Route de La Liberté

Des essais (avec baliroads) seront réalisés à compter de fin février pour le projet de création de chicanes Route de La Liberté et Rue des Racinaux (durée de l'essai : 3 mois).

Ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police (dossier à transmettre au plus tard début mars). Le STA transmettra les plans pour déposer le dossier. Le montant des travaux est estimé à 10 000,00 € T.T.C.

Communication – bulletin municipal

La maquette du bulletin municipal est prête. Le bulletin sera prêt pour la distribution à la mifévrier.

Il est proposé pour l'année prochaine de modifier la maquette du bulletin pour y intégrer de nouvelles thématiques (mise en lumière des entrepreneurs et agriculteurs de la commune, présentation de la commune...). Une réunion de la commission est prévue en mars-avril.

Ressources humaines

Dans le cadre de l'adoption des lignes directrices de gestion du personnel, un règlement intérieur doit être adopté. Celui-ci est en cours de rédaction. Le projet de règlement sera transmis aux élus avant l'envoi pour avis au comité technique du centre de gestion (dossier à transmettre mi-mars).

Déploiement de la fibre optique

Une réunion de présentation a été faite en mairie par M. Syvlain Compte, société TDF concernant, le déploiement de la fibre optique. 85 sont foyers sont actuellement raccordables à la fibre et peuvent souscrire à un abonnement chez l'opérateur de leur choix. Tous les foyers seront raccordables au cours de l'année 2022.

Une première réunion est organisée par TDF le mardi 22 février à 18 h 30 à la salle des fêtes (pour tous les foyers raccordables)

Conseil municipal junior

Un nouveau conseil municipal junior est en place. 8 jeunes ont accepté d'intégrer le CMJ. Une première réunion de travail a eu lieu au mois de janvier. Le CMJ sera l'occasion pour les jeunes de découvrir le fonctionnement de la mairie (le rôle du maire, le budget, les élections...) et de travailler sur différents projets qu'ils aimeraient développer.

Les prochaines réunions de conseil municipal auront lieu :

- Mardi 1^{er} mars 2022
- Mardi 29 mars 2022

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal

	Délibérations	
2022-01	Demande de subvention FDSR 2022	
2022-02	Installation d'une bâche incendie au lieu-dit La Place	

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 1er février 2022

Conseillers municipaux	Signatures
Adam Jean-Pascal	
Bouffeteau Daniel	
Brédif Florence	Excusée
Jamet Evelyne	Excusée
Liaudois Jean-Michel	
Ligonnière Pascal	
Marre Anne-Laure	
Rattier Jean-Philippe	Excusé
Robin Patrick	
de Saint-Seine Chantal	
Tartarin Martine	
Tartarin Nicaise	
Taupin Michel	
Verna Patrick	